

Maisons-Alfort, le 13 mai 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
THANIL PLUS revente de SINCONIL 500**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par SAGA S.A.S. relatif à une demande de mise sur le marché d'un produit de revente THANIL PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit générique SINCONIL 500, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2140200 détenue par SINON EU GMBH est en cours de validité jusqu'à 31 décembre 2021;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour THANIL PLUS est bien strictement identique à celle déclarée pour SINCONIL 500 ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation THANIL PLUS, présentée par SAGA S.A.S. , qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SINCONIL 500.

Marc MORTUREUX